

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2291 (2016) du Conseil de sécurité, en date du 13 juin 2016. Il porte sur les principaux faits nouveaux survenus en matière politique et sur le plan de la sécurité en Libye et donne un aperçu de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication de mon rapport du 16 mai 2016 (S/2016/452).

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

2. Les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord politique libyen conclu en décembre 2015 se poursuivent, en dépit du contexte politique et des conditions de sécurité extrêmement difficiles. Le Conseil de la présidence s'est employé à étendre son autorité et à gouverner, mais il continue de connaître un certain nombre de revers. La Chambre des représentants s'est réunie le 22 août pour examiner la proposition de former un nouveau gouvernement d'entente nationale présentée par le Premier Ministre Faiez Serraj, proposition qui a été rejetée à la majorité des votants. D'autres éléments importants de l'Accord restent inappliqués, y compris pour ce qui est des dispositions de sécurité transitoires, et la situation en matière de sécurité demeure particulièrement compliquée. L'accès limité aux ressources financières a entravé la capacité du Conseil de la présidence à fournir des services de base.

3. Après que la Chambre des représentants a rejeté le gouvernement proposé, le Conseil de la présidence a engagé des consultations sur un nouveau projet. La formation d'un nouveau gouvernement fait partie des questions litigieuses devant être résolues. Il existe d'importantes divergences entre les partisans du Conseil de la présidence et les dirigeants de la Chambre des représentants au sujet de la composition et des fonctions du Conseil de la présidence. La structure et le commandement des forces armées libyennes et la nomination de hauts responsables militaires et civils sont également des questions clefs.

16-20418 (F) 021216 021216





Mise en œuvre de l'Accord politique libyen

4. La Chambre des représentants n'a toujours pas pu se réunir en vue de modifier l'amendement constitutionnel, qui vise à inscrire dans la Constitution les institutions issues de l'Accord politique libyen. En outre, le fait qu'elle a rejeté le gouvernement d'entente nationale a conduit le Conseil de la présidence à demander à certains ministres de continuer à exercer leurs fonctions à titre intérimaire jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit mis en place.

5. Les institutions parallèles sont restées en place et ont tenté d'asseoir leur autorité, bien que l'Accord politique libyen ne leur accorde aucun statut juridique. Le « Gouvernement intérimaire » basé à Beïda a refusé de reconnaître le Conseil de la présidence et continué d'exercer son autorité dans l'est du pays, encourageant ainsi le fonctionnement des institutions parallèles, y compris d'une succursale de la Central Bank of Libya à Benghazi. L'ancien « Gouvernement de salut national » a cherché à revenir en octobre 2016, en reprenant le contrôle des locaux de l'ancien Congrès général national à Tripoli, qui était utilisé par le Conseil d'État. La chute du Conseil d'État a entraîné des démonstrations de force et des accrochages entre divers groupes armés dans la ville.

6. Bien que sa légitimité ait été remise en question, le Conseil d'État a continué de se réunir à Tripoli. En l'absence d'un consensus sur un gouvernement d'entente nationale, le 21 septembre, il a annoncé qu'il exercerait toutes les fonctions énoncées dans l'Accord politique libyen jusqu'à la prochaine réunion de la Chambre des représentants. La population a perçu cette annonce comme une tentative visant à saper l'autorité et la légitimité de la Chambre des représentants, ce qui a déclenché de vives réactions. Toutefois, le Conseil d'État n'a pas donné suite à sa déclaration.

7. La MANUL a continué de collaborer étroitement avec les dirigeants et les principaux membres de la Chambre des représentants pour les inciter à organiser une session législative. Elle a également organisé des réunions dans le cadre du dialogue politique libyen, du 16 au 18 juillet et les 5 et 6 septembre à Tunis, ainsi que les 10 et 11 novembre à Malte, à la demande du Conseil de la présidence, afin de procéder à des consultations sur la formation, par consensus, d'un gouvernement inclusif et doté des compétences techniques requises. Les participants au dialogue politique libyen ont réaffirmé leur appui à l'Accord politique libyen et au Conseil de la présidence et recommandé que des mesures soient prises afin de lutter contre les problèmes actuels et faire avancer la mise en œuvre de l'Accord, en soulignant qu'il importait de fournir des services de base au plus vite.

8. Au cours de la période considérée, la MANUL a poursuivi ses efforts visant à promouvoir l'unité et la pleine participation de l'ensemble des neuf membres du Conseil de la présidence. Le 8 octobre, ce dernier a tenu, pour la première fois depuis février, une session complète avec ses neuf membres afin d'examiner la formation d'un nouveau gouvernement.

9. Le Conseil de la présidence, en sa qualité de commandant suprême des forces armées libyennes, a créé des centres d'opérations régionaux chargés de diriger et de coordonner les opérations contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). La MANUL l'a aidé à organiser une réunion de haut niveau sur la sécurité, les 17 et 18 juillet à Tunis, à laquelle ont participé des représentants de l'armée, de la police et d'autres entités chargées de la sécurité pour poursuivre la mise en œuvre des dispositions de sécurité prévues dans l'Accord politique libyen. Lors de cette

réunion, elle a donné des orientations au Conseil de la présidence sur la mise en place de structures de sécurité provisoires, le dialogue avec les groupes armés et la formation d'une garde présidentielle.

Mobilisation aux niveaux régional et international

10. Les partenaires régionaux et internationaux ont continué de soutenir le processus politique libyen. Lors d'une réunion ministérielle sur la Libye tenue à Vienne le 16 mai, les représentants des États Membres et des organisations régionales présents ont exprimé leur appui en faveur de l'Accord politique libyen et du Gouvernement d'entente nationale en tant qu'unique représentant légitime du peuple libyen. Cet appui a été réaffirmé lors la réunion ministérielle sur la Libye tenue en marge du débat général de l'Assemblée générale à New York, le 22 septembre, au cours de laquelle les participants ont salué le rôle que le Conseil de la présidence jouait en matière de lutte contre le terrorisme, et reconnu la nécessité de mener un dialogue inclusif sur la sécurité.

11. Mon Représentant spécial a assisté à la réunion au sommet de la Ligue des États arabes tenue à Nouakchott le 25 juillet et à la neuvième réunion ministérielle des pays voisins de la Libye, qui a eu lieu à Niamey le 17 octobre. Le 25 octobre, il s'est entretenu avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et Haut-Représentant de l'Union africaine en Libye, l'ancien Président Kikwete, afin d'annoncer la constitution d'une « troïka » chargée de mener des consultations sur la situation en Libye et de faire avancer le processus politique. Le 7 novembre, à Addis-Abeba, il a fait un compte rendu au Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye.

Situation dans l'ouest du pays

12. Les conditions de sécurité à Tripoli sont restées très fragiles. Une partie du Conseil de la présidence a déménagé de la base navale d'Abou Sitta pour s'installer au cabinet du Président du Conseil dans le centre-ville et dans divers ministères et bâtiments publics. Le Conseil a rencontré de graves difficultés dans l'exécution de ses fonctions de direction. Ayant un contrôle limité sur le terrain et ne disposant pas de forces de sécurité, il a été contraint d'avoir recours aux groupes armés acquis à l'Accord politique libyen pour assurer sa sécurité. Le fait que les fonctionnaires soient, pour certains, en faveur du Conseil et, pour d'autres, en faveur de ses opposants politiques, a encore entravé les efforts déployés pour améliorer la prestation de services. La fourniture de services publics dans la capitale, y compris l'approvisionnement en eau et en électricité, s'est détériorée, déclenchant des manifestations.

13. Tripoli est restée sous le contrôle d'une mosaïque de groupes armés venus de la ville et des zones environnantes, y compris de Misrata, ayant chacun des intentions et des allégeances différentes. Les rivalités en matière de financement et de contrôle territorial opposant ces groupes ont entraîné des affrontements réguliers. En juin et en septembre, des éléments de la brigade Salah el-Bourki et du groupe armé Abou Salim se sont accrochés dans le centre de la ville, faisant au moins 10 morts. En octobre, d'autres affrontements ont opposé la Brigade des révolutionnaires de Tripoli et le bataillon de Youssef el-Bouni à proximité de l'aéroport de Mitiga, à Tripoli, faisant plusieurs morts.

14. Dans l’ouest du pays, les accords de cessez-le-feu conclus entre les communautés locales en 2015 ont été en grande partie respectés. Toutefois, des conflits à Sabrata ont fait au moins quatre autres victimes en juin. Entre juillet et fin octobre, des heurts et des représailles entre des communautés rivales auraient fait plusieurs victimes à Zaouïa, avant que les parties ne conviennent d’un accord de cessez-le-feu, le 1er novembre. Des groupes armés rivaux ont maintenu des tronçons de la principale route côtière reliant Tripoli à l’ouest du pays et à la Tunisie fermés pendant la plus grande partie de la période considérée.

Situation dans l’est du pays

15. Les combats se sont poursuivis à Benghazi entre les forces de l’Armée nationale libyenne loyales à la Chambre des représentants et des groupes tels que l’EIIL et la Choura des révolutionnaires de Benghazi, une coalition de groupes armés islamistes à laquelle appartient notamment Ansar el-Charia, entité que le Conseil de sécurité a désignée comme étant associée à Al-Qaida au Maghreb islamique. Les combats se sont principalement déroulés dans les districts de Souk el-Hout, de Qaouarcha et de Ganfouda, et les forces de l’Armée nationale libyenne ont peu progressé en raison de la forte résistance de leurs opposants et du fait que ces derniers ont eu largement recours aux mines terrestres et aux attentats-suicides. La situation a en outre été compliquée par la présence de civils.

16. En juin, des combats ont éclaté à Ajdabiya entre les forces de l’Armée nationale libyenne et les Compagnies de défense de Benghazi, créées le 1er juin par des combattants et des groupes armés qui souhaitaient s’éloigner des entités terroristes que sont Ansar el-Charia et l’EIIL. Le 18 juin, les Compagnies ont attaqué les forces de l’Armée nationale libyenne qui assuraient la garde du projet de fleuve artificiel au sud d’Ajdabiya. Le 20 juillet, elles auraient abattu un hélicoptère au sud de Benghazi, tuant trois officiers français.

17. Tout au long de la période considérée, les forces de l’Armée nationale libyenne ont procédé à des frappes aériennes contre la Choura des moujahidin de Derna, une coalition de groupes armés islamistes locaux. Depuis que la Choura a expulsé l’EIIL de la ville, les forces de l’Armée nationale libyenne ont intensifié le siège de Derna et limité les transports depuis et vers la ville, qui aurait souffert de pénuries intermittentes de vivres, de médicaments, d’essence et de liquidités.

18. Le 28 juillet, le Conseil de la présidence et les responsables des forces de surveillance des champs pétrolifères, qui sont sous le commandement d’Ibrahim Jadran, ont signé un accord en vue de la réouverture des terminaux pétroliers sous le contrôle des forces à Ras Lanouf et à Sidra. Le 11 septembre, les forces de l’Armée nationale libyenne ont attaqué les forces de surveillance des champs pétrolifères dans la zone du Croissant pétrolier et rapidement pris le contrôle des ports pétroliers de Sidra, Ras Lanouf, Boureiqaet Zoueïtina, avec l’appui des chefs de tribu. Les affrontements auraient fait un mort parmi les forces de surveillance et plusieurs blessés. L’Armée nationale libyenne a demandé à la National Oil Corporation d’assumer la gestion des installations et, le 15 septembre, le Président de cette dernière, Moustafa Sanalla, s’est rendu dans la zone du Croissant pétrolier. Le 18 septembre, les forces de surveillance ont attaqué celles de l’Armée nationale libyenne à Sidra et à Ras Lanouf en vue de reprendre le contrôle de la région, mais elles ont été repoussées, notamment par des frappes aériennes. Par ailleurs, le

19 septembre, les forces de l'Armée nationale libyenne ont élargi la zone sous leur contrôle en prenant les villes de Ben Jawad et d'Haraoua.

19. Au cours de la période considérée, le général Abdul Razak el-Naduri, Gouverneur militaire de la zone située entre Ben Jawad et Derna, a démis de leurs fonctions les maires élus des municipalités d'Abyar, d'Ajdabiya, de Benghazi, de Koufra, de Chahat et de Sidra. Quatre d'entre eux ont été remplacés par des officiers.

Situation dans le sud du pays

20. À Sabha, des enlèvements et des meurtres ont encore eu lieu entre communautés tribales, faisant au moins 18 morts. La crainte de voir l'intensification du conflit militaire dans l'est déborder et entraîner un éventuel affrontement dans le sud entre les forces de l'Armée nationale libyenne et la Troisième Force, principalement composée de combattants de Misrata, a continué de peser sur la situation générale en matière de sécurité.

21. L'Armée nationale libyenne a tenté d'étendre son influence dans le sud et des éléments militaires fidèles à l'ancien régime ont également essayé de se réorganiser. Les tensions se sont accrues à Sabha, le 9 octobre, lorsque des éléments affiliés à l'Armée nationale libyenne sont entrés dans la ville. À Koufra, les tensions ne se sont pas apaisées entre les membres de la communauté tébou et les éléments armés zoueï.

Présence de l'EIIL

22. À Syrte, l'EIIL a subi une défaite majeure face aux forces loyales au Conseil de la présidence et perdu la quasi-totalité des 300 kilomètres de territoire qu'il contrôlait dans la zone. Les forces participant à l'opération Bouniyan el-Marsous (Mur solide), appuyées par des frappes aériennes des États-Unis d'Amérique, et réussi à repousser l'EIIL pendant six mois, lors d'affrontements qui ont fait plus de 650 morts parmi les combattants et plus de 2 000 blessés. À la fin de la période considérée, l'EIIL ne détenait plus qu'une petite enclave dans le centre-ville de Syrte et le nombre de victimes de son côté n'était pas connu.

23. Lors de la première phase de l'opération Bouniyan el-Marsous, qui a duré de début mai à mi-juin, les forces participantes ont repoussé l'EIIL vers l'est, à la périphérie de Syrte, et de nouveau pris le contrôle d'Abou Qrein, d'Abou Njeïm et de Ouachka. Pour l'essentiel, elles étaient constituées de combattants de Misrata et de petits contingents d'autres villes, notamment Joufra, Sabha et Tripoli. Dans le même temps, les forces de surveillance des champs pétrolifères et d'autres unités locales ont progressé depuis l'est et repoussé l'EIIL hors des villes de Ben Jawad, de Naufaliya et d'Haraoua.

24. Lors de la deuxième phase de l'opération, les forces ont progressivement pris le contrôle des principaux quartiers de Syrte et pris possession d'infrastructures stratégiques de l'EIIL, y compris la base aérienne de Qardabiya, le centre de conférence de Ouagadougou, l'Université de Syrte et le port. À la demande du Conseil de la présidence, le 2 août, les États-Unis d'Amérique ont lancé l'opération « Odyssey Lightning », dans le cadre de laquelle ils ont mené une série de frappes aériennes contre des cibles de l'EIIL à Syrte.

25. Syrte était la dernière agglomération importante sous le contrôle de l'EIIL en Libye et la présence du groupe se limite désormais à de petites poches à Syrte et à Benghazi. Des groupes et des cellules plus petits sont encore actifs dans tout le pays. La MANUL collabore avec le Comité pour la stabilisation de Syrte, nommé par le Conseil de la présidence, et les partenaires internationaux afin de coordonner la planification d'un plan global de reconstruction de la ville de Syrte.

Situation économique

26. La production de pétrole a sensiblement augmenté depuis la réouverture des installations du Croissant pétrolier. Le 15 septembre, le Président de la National Oil Corporation, Moustapha Sanalla, a déclaré que les exportations nationales passeraient de 200 000 à 900 000 barils par jour d'ici à la fin de l'année. Le même jour, il a levé l'état de force majeure, conformément auquel les exportations de pétrole en provenance de la région du Croissant pétrolier avaient été bloquées, et un certain nombre de camions-citernes ont repris les exportations. À la suite de consultations avec des membres du Conseil de la présidence, il a confirmé que la National Oil Corporation avait reçu 300 millions de dinars et que le Conseil de la présidence s'était engagé à lui verser 300 millions supplémentaires qui serviraient à réparer et entretenir les infrastructures pétrolifères nationales. À la mi-octobre, la production était passée à 570 000 barils par jour.

27. Au vu des faibles revenus pétroliers, le déficit budgétaire de 2016 devrait atteindre 69 % du produit intérieur brut. La Central Bank of Libya a évalué que, le dinar ayant continué de perdre de la valeur, l'inflation s'était établie à 25 % pour l'exercice terminé en juin 2016. S'il est vrai que l'augmentation de la production de pétrole assure des recettes en devises pour la Central Bank of Libya et qu'elle ralentit l'épuisement des réserves nationales, la situation économique ne s'est pas pour autant améliorée. Toutes les banques du pays sont à court de liquidités. La possibilité que la banque centrale débloque des fonds pour permettre la fourniture de services de base a été étudiée lors de la réunion sur l'appui à l'économie libyenne qui s'est tenue à Londres les 31 octobre et 1er novembre.

28. Le 15 août, le Président de la Libyan Investment Authority a démissionné et le Conseil de la présidence a nommé un comité de direction provisoire qui est chargé de gérer les litiges au nom de l'autorité mais qui n'est toutefois pas habilité à céder ou à transférer des actifs. En septembre, la Libyan Investment Authority a gagné deux procès importants contre des sociétés étrangères de gestion de placements, ce qui lui a permis de recouvrer un total de plus de 120 millions de dollars. Cependant, le 14 octobre, elle a perdu un procès contre une banque d'investissement américaine qui portait sur un placement d'un montant de 1,2 milliard de dollars.

III. Élaboration de la Constitution

29. Il subsistait de profondes divergences de vues quant au fond du projet de constitution établi par les membres de l'Assemblée constituante qui se sont réunis à Salala (Oman) en début d'année et ceux qui ont voté par la suite sur le texte du projet en avril lors d'une réunion tenue à Baida. Les membres qui n'ont pas siégé à la session de Salala ont continué de mettre en lumière les divergences suscitées par les procédures internes et le fond du projet, notamment : la représentation, les droits des minorités et le rôle et la composition du Sénat et de la présidence.

30. Au cours de la période considérée, des membres de l'Assemblée constituante qui n'avaient pas assisté à la session de Salala ont saisi le Tribunal administratif de Baida d'un recours en illégalité des modifications apportées au règlement de cette Assemblée, mettant en cause la légalité du vote des signataires du projet de constitution le 19 avril.

IV. Autres activités de la Mission

A. Appui électoral

31. Au cours de la période considérée, l'équipe des Nations Unies pour l'appui électoral a continué d'aider la Haute Commission électorale nationale à se donner les moyens de sa mission et à lui prêter son concours technique dans la perspective des prochaines élections. L'ONU a notamment organisé et animé à l'intention des membres de la Haute Commission et de parties prenantes concernées une série d'ateliers, de cours de formation, de visites d'échange et de programmes de renforcement des capacités qui se voulaient l'occasion de traiter de questions d'ordre technique, de tisser des réseaux et de faciliter les échanges avec leurs interlocuteurs en Libye et dans l'ensemble de la région arabe.

32. L'équipe des Nations Unies pour l'appui électoral a aidé la Haute Commission électorale nationale à arrêter la version définitive d'un document d'analyse des rôles impartis aux hommes et aux femmes intitulé « Electoral gender mapping, women's participation in Libya's national elections, 2012-2014 » pour aider les décideurs à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent et à réduire au minimum les facteurs qui découragent la participation des femmes aux élections.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

33. Au cours de la période considérée, tous les groupes ont continué de commettre quasiment en toute impunité des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dont des enlèvements, prises d'otages, disparitions forcées, détentions arbitraires, actes de torture, meurtres et attaques contre des civils.

34. Les civils ont subi le feu croisé du conflit partout dans le pays. Du 17 mai au 12 octobre, la MANUL a recensé 246 victimes civiles au total, dont 94 tués et 132 blessés. Les frappes aériennes ont fait le plus de morts et de blessés, suivies des actes de pilonnage. Benghazi a enregistré le plus lourd bilan de pertes en vies humaines parmi les civils.

35. La MANUL a recensé six attaques contre des installations médicales, dont le bombardement du centre médical de Benghazi en mai et juin, et un attentat à la voiture piégée contre l'hôpital Jala de Benghazi le 24 juin, qui a fait cinq morts et 13 blessés, dont deux enfants. Le 19 septembre, un groupe armé non identifié a pris d'assaut l'unité des soins intensifs de l'hôpital universitaire de Zaouïa.

36. Des civils, notamment des travailleurs migrants et d'anciens détenus de la prison militaire de Bou Houdeïma, bloqués dans Qanfouda, quartier de Benghazi, ont essuyé des bombardements étant privés de vivres, d'eau et de soins médicaux. Malgré les sérieuses tentatives de médiation faites sur place avec l'appui de la

MANUL, le Choura des révolutionnaires de Benghazi et l'Armée nationale libyenne ne se sont pas entendus sur les modalités d'évacuation des civils.

Enlèvements et meurtres

37. Des groupes armés de tous bords ont continué d'enlever et de tuer des civils. Des individus ont été pris pour cible en raison de leurs opinions politiques, de leur appartenance familiale ou de leur identité tribale. Les groupes armés ont également fréquemment enlevé des personnes aux fins de rançon ou d'échange de prisonniers.

38. Le 21 juillet, on a retrouvé les corps de 14 personnes dans une décharge de Leithi, quartier de Benghazi. Le procureur militaire de Benghazi aurait ouvert une enquête sur ces meurtres, mais n'en a rendu publique nulle en conclusion. Le secteur de la justice et certains responsables ont également été la cible d'attaques. Le 22 juillet, un groupe armé non identifié a enlevé Mohamed Faraj Abou-Amid, président du Tribunal de Tripoli-Nord. Le 25 juillet, des hommes armés non identifiés ont enlevé deux agents du service de l'état civil de Mourzouq, dont on retrouvera les corps peu après à Sabha. Le rapt d'éminentes personnalités religieuses et figures de la société civile était également des motifs d'ordre politique ou pécuniaire. Le 6 octobre, Cheik Nader el-Omrani, notable de Daroul-Efta, a été enlevé par des inconnus à Tripoli. L'ancien Président de la compagnie aérienne Libyan airlines le sera également le 19 octobre. Le 29 octobre, une explosion survenue place Kich à Benghazi a fait quatre morts, dont Mohamed Bgeighis, militant anti-corruption et 18 blessés.

Détention, actes de torture et décès en garde à vue

39. Les détentions arbitraires sont restées une pratique très répandue dans les deux centres de détention officiels et dans ceux tenus par les groupes armés dans toutes les régions du pays. Rien ou presque n'avait été fait pour apprécier l'opportunité de poursuivre ou d'élargir les personnes détenues, comme le prescrit le droit libyen.

40. La MANUL a recensé des cas de détention arbitraire et de torture partout dans le pays, y compris dans les prisons de Gernada et de Koueïfiya à Benghazi, celles de Jaouïya et de Tamina à Misrata, et celles d'Abou Salim, de Foursan Janzour, d'Hadba et de Mitiga à Tripoli. Les cas de torture et de sévices présumés dans la prison d'Hadba, corroborés notamment par des images vidéos, mis au jour en 2015, n'ont toujours pas donné lieu à des poursuites. Les conditions de vie observées dans les prisons de Mitiga et Sabha sont déplorables. On y pratiquerait systématiquement torture et mauvais traitements. On a appris qu'au cours de la période considérée, au moins trois personnes ont succombé à la torture dans la prison de Mitiga. Le Parquet général ayant délivré le 19 juin des ordonnances de mise en liberté de 19 détenus de la prison de Roueïmi, on retrouvera les corps criblés de balles de 12 des intéressés en différents lieux dans Tripoli. Les victimes étaient toutes d'anciens membres du régime de Kadhafi, et il restait encore à élucider les circonstances de leur mort. Le Parquet général qui a dit avoir ouvert une enquête, n'en avait pas rendu publiques les conclusions au moment de la publication du présent rapport. Le 27 octobre, on a retrouvé 10 corps criblés de balles de victimes ligotées par les poignets dans une décharge de Chabna, quartier de Benghazi contrôlé par l'Armée nationale libyenne.

Groupes en état de vulnérabilité

41. Des migrants étaient détenus arbitrairement dans des centres administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale en l'absence de toute procédure judiciaire et de tout contrôle par la justice ainsi que dans des centres clandestins contrôlés par des groupes armés et des réseaux criminels de trafic et de contrebande. Les détenus dans les centres administrés par le Service vivent dans des conditions inhumaines, étant incarcérés dans des entrepôts dans des conditions d'hygiène inqualifiables, quasiment privés d'aération, de lumière et d'eau. Les migrants internés dans certains centres souffraient de malnutrition aiguë, et la MANUL a été saisie de multiples informations concordantes d'où il ressortait que des groupes armés ayant accès aux centres du Service de la lutte contre l'immigration illégale exerçaient des actes de torture, notamment sous la forme de bastonnades et d'agressions sexuelles sur la personne, des migrants, les soumettant par ailleurs au travail forcé.

42. Des enfants sont enlevés et détenus arbitrairement souvent dans des locaux sans être séparés des adultes. Au cours de la période considérée, on a dénombré des enfants parmi les victimes civiles des hostilités, dont au moins 24 fauchés, y compris dans des aires de jeux et des parcs de loisirs. Des femmes ont également été arbitrairement placées en détention, souvent en raison de leurs relations personnelles. Des journalistes, d'autres professionnels des médias et des blogueurs, ont également été victimes d'attaques ciblées, risquant exécutions illégales, enlèvements et détentions arbitraires. Trois journalistes auraient été tués par des tireurs embusqués et d'autres professionnels des médias auraient été blessés, notamment à Syrte. Un journaliste libyen a été tué par un tireur embusqué à Benghazi, tandis que deux autres, un Libyen et un ressortissant néerlandais, ont été tués par des tireurs embusqués de l'État islamique à Syrte.

Justice transitionnelle et réconciliation

43. La MANUL a apporté son concours au Comité conjoint de dialogue Misrata-Taourgha, qui s'est réuni à quatre reprises durant la période considérée en application de la feuille de route du 18 décembre 2015. Le 31 août, les deux parties ont signé un accord envisageant l'indemnisation des victimes du conflit de 2011 et le retour des personnes déplacées à Taourgha qui doit être entériné par le Conseil municipal de Misrata et le Conseil local de Taourgha, ainsi que Gouvernement d'entente nationale. La MANUL a encouragé les deux parties et le Gouvernement à veiller à respecter sans conditions le droit à réparation et le droit au retour à l'occasion de la mise en œuvre de l'accord.

44. Au niveau local, on est allé de l'avant dans l'entreprise de réconciliation dans la montagne de Nafoussa et entre les peuples de Misrata et de Taourgha. La MANUL a consacré un atelier à la réconciliation nationale, du 31 août au 2 septembre, le but étant de recenser et d'évaluer les initiatives de réconciliation locales et nationales en cours. Cet atelier qui a réuni 75 militants, experts, responsables politiques et associations de la société libyenne, se voulait l'occasion d'examiner les défis et perspectives de la réconciliation nationale. Des consultations en cours entre la MANUL, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix tendent à aider les parties prenantes libyennes à se donner une stratégie de réconciliation nationale.

Systèmes judiciaire et pénitentiaire

45. Le but étant de mettre l'unité des composantes de l'appareil de justice à l'abri de toute ingérence politique, le 4 septembre, le juge Mohamed Hafi, Président du Conseil supérieur de la magistrature, et Ibrahim Massoud, procureur général par intérim, ainsi que d'autres membres dudit Conseil, se sont rendus à Tobrouk pour s'entretenir avec les magistrats de l'est du pays. À l'issue de cette rencontre, le Conseil a adopté des décisions concernant les avancements et affectations des magistrats pour l'année judiciaire 2016-2017. La délégation a également tenu des séances de travail avec des magistrats de Benghazi, Ajdabiya, Derna, Baida et Marj. La MANUL a continué d'entretenir les représentants et les interlocuteurs des systèmes judiciaire et pénitentiaire de la situation des détenus et des enquêtes sur les violations des droits de l'homme, ainsi que de projets d'assistance technique aux juges et procureurs.

46. Soucieuse d'aider à faire transférer les détenus vers des centres de détention entièrement contrôlés par la police judiciaire relevant du Ministère de la justice, en application de l'Accord politique libyen, la MANUL a effectué des visites dans cinq prisons de Tripoli du 26 au 29 septembre. Seuls trois centres de détention de Tripoli sont entièrement contrôlés par la police judiciaire, quatre autres étant tenus par des groupes armés.

C. Secteur de la sécurité

Appui au plan libyen concernant les dispositions de sécurité transitoires

47. La MANUL a continué de coopérer étroitement avec le Conseil de la présidence et les Ministères de l'intérieur et de la défense sur la mise en œuvre des dispositions de sécurité transitoires détaillées dans l'Accord politique libyen. L'appui a principalement porté sur l'évaluation et la planification du dispositif de sécurité à Tripoli, la formation d'une garde présidentielle et le dialogue avec les groupes armés, ainsi que sur la lutte contre les engins explosifs improvisés et l'élimination des restes explosifs de guerre. Le personnel de la MANUL continue de se rendre régulièrement à Tripoli et dans d'autres villes afin de faciliter cet appui et d'autres activités connexes.

48. À la suite de la collaboration entre la MANUL et le Comité de sécurité provisoire, le Conseil de la présidence a publié le décret n° 2 du 9 mai 2016 portant création d'une garde présidentielle devant être composée d'éléments des forces de police et de l'armée. Toutefois, l'étendue des fonctions attribuées à la garde présidentielle dépassait le cadre initialement prévu par le Comité de sécurité provisoire, ce qui a suscité une certaine inquiétude parmi de nombreux acteurs du secteur de la sécurité. Le 31 août, le Conseil de la présidence a nommé un commandant et deux commandants en second à la garde présidentielle. La MANUL a établi une étroite collaboration avec le premier, qu'elle a invité à mettre l'accent sur la sécurité à Tripoli. Elle a également poursuivi le dialogue avec les groupes armés en vue d'élargir l'appui en faveur de l'Accord politique libyen et renforcé la coordination entre les acteurs du secteur de la sécurité à Tripoli.

49. Avec l'aide d'une cellule de liaison et de planification de l'Union européenne, la MANUL continue de suivre les déploiements des unités de l'armée et des forces de police, principalement à Tripoli, afin d'évaluer la situation en matière de sécurité

et la mise en œuvre des dispositions de sécurité transitoires. Elle continue par ailleurs de contribuer à la réforme des services de police et au renforcement du secteur de la sécurité.

Gestion des armes et des munitions

50. Le risque de décès ou de blessures dus à des restes explosifs de guerre et à des objets piégés demeure élevé à Benghazi. Pour remédier à ce problème, le Service de la lutte antimines de l'ONU a organisé la formation, à Tunis, de 30 membres du personnel de repérage non technique de l'Autorité nationale de sécurité, de la police scientifique et du génie militaire afin d'évaluer la présence, dans certaines zones de la ville, de risques explosifs et de définir les priorités en matière de déminage. Les équipes affectées à ces activités ont également été formées à la prise en charge urgente des traumatismes et dotées de matériel médical pour renforcer leur sécurité. Elles reçoivent actuellement leurs ordres d'attribution de missions de repérage à Benghazi du Service libyen de la lutte antimines.

D. Autonomisation des femmes

51. La MANUL a continué d'encourager la participation des femmes au processus politique, en application des résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité.

52. La MANUL a proposé un appui et une assistance technique à la Ministre des affaires sociales, au Ministre d'État aux affaires féminines et au développement social ainsi qu'au Ministre d'État à la réforme des institutions du Gouvernement d'entente nationale. Après la création d'une instance chargée d'appuyer les femmes et de promouvoir leur autonomisation par le Conseil de la présidence le 8 septembre, la MANUL a convoqué trois réunions du groupe de défense des droits des femmes afin d'appuyer l'élaboration d'un plan de sensibilisation à l'intention du Conseil de la présidence et de la Chambre des représentants. L'instance a exigé que 30 % des sièges du nouveau gouvernement d'entente nationale proposé soient attribués à des femmes.

53. La MANUL s'est rendue les 4 et 30 octobre à la Chambre des représentants, à Tobrouk, comme suite à une demande d'appui technique émanant de députées y siégeant. Elle a ensuite organisé une conférence à l'intention des femmes parlementaires, y compris de pays voisins, du 10 au 12 novembre à Tunis.

54. En partenariat avec le bureau régional pour les États arabes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et avec l'appui financier du Gouvernement suisse, la Mission a organisé à Tunis, en mai, juin et août, trois séances de formation sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la participation des femmes à la vie politique, ainsi que sur la négociation et la résolution des conflits. En partenariat avec le PNUD et avec le soutien des Gouvernements allemand, néerlandais et suisse, la MANUL a lancé le 1er août un projet d'une durée de deux ans, baptisé *Amal* (espoir), qui vise à fournir une assistance technique aux femmes travaillant dans les institutions créées par l'Accord politique libyen.

E. Jeunesse

55. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont redoublé d'efforts en faveur de la jeunesse libyenne, qui demeure sous-représentée dans les institutions de transition. Au mois d'août, à Tunis, l'ONU a réuni des représentants de la jeunesse libyenne autour de deux tables rondes sur le rôle que les jeunes pouvaient jouer pour surmonter l'impasse politique actuelle. Le 12 août, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, une trentaine d'organisations de la société civile ont mené des activités dans 11 municipalités libyennes avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population. En octobre, mon Représentant spécial a rencontré des animateurs menant auprès des jeunes de Tripoli un travail de formation au dialogue et à la réconciliation.

F. Coordination de l'aide internationale

56. La décision du Conseil de la présidence de déléguer des responsabilités à certains ministres et la participation active du Ministère de la planification aux travaux des organes techniques du Comité de coordination technique mixte ont donné une nouvelle impulsion à l'aide de l'ONU en matière de coordination. En partenariat avec le PNUD, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, la MANUL a organisé le quatrième Forum d'experts libyens pour la coopération en matière de développement, qui s'est tenu à Tunis les 28 et 29 septembre. Le Forum, qui a récemment acquis le statut d'organisation non gouvernementale libyenne, a pour objectif de favoriser une synergie entre les milieux intellectuels libyens et les décideurs du Gouvernement. À cette fin, il a examiné des orientations, mesures et priorités à proposer au Gouvernement d'entente nationale. Le Comité de coordination technique mixte, qui s'est réuni avec des représentants nationaux tout au long de la période considérée, a organisé le 12 octobre à Tripoli, en présence de divers acteurs internationaux, l'une des premières réunions multilatérales à se tenir dans la capitale libyenne depuis la mi-2014.

57. Créé par le PNUD en avril 2016 avec l'appui de la MANUL et de la communauté internationale, le Fonds de stabilisation pour la Libye a reçu des annonces de contributions d'un montant de 30 millions de dollars de la part des États Membres, et le Gouvernement d'entente nationale s'est engagé à verser un montant équivalent. Au terme d'un examen approfondi des critères de sélection, le Conseil d'administration du Fonds de stabilisation a approuvé le versement d'une aide à Benghazi, dans l'est du pays, à Kikla, dans l'ouest, ainsi qu'à Sabha et à Aoubari, dans le sud, destinée à financer l'envoi de matériel indispensable au bon fonctionnement des hôpitaux, des dispensaires et des écoles, à la prestation des services d'urgence ainsi qu'à la gestion des déchets et des eaux usées et la remise en état de petites infrastructures endommagées lors des affrontements. L'acheminement de cette aide a commencé au début du mois d'octobre.

G. Assistance humanitaire

58. Lancé en novembre 2015, le Plan d'action humanitaire pour 2016 n'avait obtenu, au 31 octobre, que 30 % des fonds demandés, soit un total de 51,7 millions de dollars. Ce manque a limité la capacité de l'ONU et de ses partenaires à fournir l'aide nécessaire à la survie des 1,3 million de bénéficiaires, en particulier des plus

vulnérables. En prévision du Plan d'action humanitaire pour 2017, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a dressé l'inventaire des besoins et organisé un atelier à Tunis les 10 et 11 octobre à l'intention de représentants des autorités nationales et locales et de la communauté internationale, en vue de déterminer quels étaient les besoins, les groupes les plus vulnérables et les interventions à mener en priorité en 2017. En septembre 2016, elle a lancé un appel éclair dans le but d'obtenir 10,7 millions de dollars pour financer d'urgence une aide nécessaire à la survie des 79 400 déplacés dont le retour était attendu à Syrte. Bien que plus de 53 000 personnes soient déjà retournées chez elles depuis le mois de septembre, aucune contribution n'avait été versée au titre de l'appel éclair au moment de l'élaboration du présent rapport.

59. Selon la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), on dénombrait en Libye 313 236 personnes déplacées au mois d'octobre, un chiffre en baisse par rapport aux mois précédents. À Benghazi, en particulier, à la suite des nombreux retours, ce chiffre est passé de 115 000 en juin à 51 730 en septembre.

60. Malgré le manque de financement, les organismes des Nations Unies ont continué de fournir des secours et une assistance humanitaire d'urgence au cours de la période considérée dans le présent rapport, en grande partie par l'intermédiaire d'intervenants locaux et de partenaires gouvernementaux. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a livré en divers lieux des trousses de premiers secours, des médicaments et des fournitures, y compris des kits sanitaires d'urgence interinstitutions (unités de base et supplémentaires), des kits de prise en charge des traumatismes en urgence, des médicaments pour le traitement de maladies non transmissibles et d'autres kits, destinés à fournir des soins à une population cible de 60 000 personnes pendant trois mois. De surcroît, l'OMS a continué d'appuyer le renforcement des capacités des institutions nationales, notamment en dispensant des séances de formation sur la santé mentale, en évaluant les besoins en matière de santé et en offrant des fournitures et des services, y compris de vaccination contre la poliomyélite. Après avoir mené une évaluation nationale portant sur 98 hôpitaux entre mai et octobre, l'OMS a constaté que seuls quatre établissements fonctionnaient à plus de 75 % de leurs capacités, tandis que 27 exploitaient moins de 25 % des leurs et que 16 avaient fermé leurs portes en raison des dégâts occasionnés par le conflit. Afin de garantir le fonctionnement des installations et du matériel médical d'importance cruciale en dépit des fréquentes coupures de courant, le PNUD a fourni des panneaux solaires à neuf hôpitaux de Tripoli, Benghazi et Sabha.

61. Le Programme alimentaire mondial a apporté une aide alimentaire à 113 485 personnes dans le besoin, dont une majorité de déplacés et de réfugiés. L'intensification des combats, le manque de liquidités et la dépréciation du dinar face aux principales devises ont gravement mis à mal la sécurité alimentaire en Libye et les moyens de subsistance de la population tout au long de 2016.

62. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a appuyé l'organisation de programmes d'aide psychosociale à l'intention de 2 537 enfants et la fourniture de services spécialisés de protection de l'enfance à 656 mineurs. Des partenaires d'exécution de l'UNICEF ont distribué des trousses d'hygiène à 12 846 déplacés, dont 5 138 enfants, dans différentes parties du pays. À Benghazi et dans d'autres zones touchées par le conflit, l'UNICEF a créé des espaces d'apprentissage sûrs

pour 8 942 enfants en âge d'être scolarisés. Toujours à Benghazi, en juin, il a dispensé des cours de rattrapage en partenariat avec des organisations non gouvernementales nationales, permettant ainsi à 5 201 enfants, dont 179 originaires de Syrte, de reprendre le chemin de l'école. Il a par ailleurs fourni des réservoirs d'eau et des produits chimiques pour le traitement des eaux aux 5 641 résidents d'un camp de déplacés à Tripoli, ainsi que des trousses d'hygiène à 1 500 familles de la ville de Zintan et à 1 300 familles déplacées à Syrte. Le conseil municipal de Sabrata s'est engagé à renforcer la protection des enfants vulnérables touchés par le conflit armé, en veillant notamment à la réinsertion des enfants qui avaient été associés à des groupes armés.

63. Selon l'OIM, 114 152 réfugiés et migrants, pour la plupart Libyens, ont quitté les côtes africaines pour rejoindre l'Italie par bateau entre le 17 mai et le 21 octobre. Plus de 14 000 migrants ont été secourus par les garde-côtes libyens en 2016 et 3 156 décès ont été enregistrés dans le couloir central de la mer Méditerranée. Sur les 256 690 migrants recensés par l'OIM en Libye, 3 624 ont été placés dans des centres de détention administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 37 744 réfugiés et demandeurs d'asile, en majorité Syriens.

64. Depuis le mois de mai, l'OIM a facilité le retour chez eux, en toute sécurité, de 2 016 migrants originaires de neuf pays depuis la Libye et fourni une assistance à la réintégration à 162 des plus vulnérables d'entre eux. Elle a également distribué des articles non alimentaires, des trousses d'hygiène et des produits de première nécessité à 17 782 personnes déplacées et à 21 474 migrants et apporté une aide humanitaire immédiate aux centaines de migrants secourus en mer par les garde-côtes libyens. En coordination avec les garde-côtes et l'autorité de sûreté portuaire libyenne, l'OIM a installé trois infirmeries équipées et approvisionnées aux principaux points de débarquement de Tripoli, Qarahboulli et Zlitan. En outre, le HCR a dispensé des soins de santé primaires dans trois centres de développement local à Tripoli et Benghazi, dans des centres de détention ainsi qu'à cinq points de débarquement importants.

65. L'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Service des antiquités libyen et aux institutions culturelles du pays a atteint son point d'orgue depuis l'approbation d'un nouveau plan d'action prioritaire concernant les interventions d'urgence et à court terme. Lors d'une réunion tenue du 9 au 11 mai à Tunis, ce plan visant à préserver le patrimoine culturel du pays a reçu l'aval de plus de 80 participants nationaux et internationaux.

V. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et dispositions de sécurité

66. Le montant total des crédits initialement approuvés pour 2016 au titre de la MANUL s'élève à 41 181 500 dollars et correspond à un tableau d'effectifs de 195 postes permanents et deux postes de Volontaire des Nations Unies. Du fait de l'insécurité dans le pays, le personnel international de la MANUL reste déployé à Tunis, où la Mission a établi un siège provisoire. Au 30 septembre, 136 agents de la MANUL recrutés sur le plan international, un agent recruté sur le plan national, quatre membres du personnel fourni par les gouvernements et deux Volontaires des

Nations Unies avaient été déployés à Tunis, avec 28 agents recrutés sur le plan national déployés en Libye. La Mission dispose en outre de 3 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 1 agent des services généraux au Siège de l'ONU, ainsi que de 3 fonctionnaires recrutés sur le plan national à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

67. Comme prévu dans les résolutions 2238 (2015), 2273(2016) et 2291 (2016), la MANUL a œuvré au rétablissement progressif d'une présence permanente en Libye et à la mise en place des dispositions en matière de sécurité requises à cette fin. La reprise des liaisons aériennes entre Tunis et la Libye le 30 mars a permis au personnel de la Mission d'avoir accès aux partenaires clefs dans le pays, principalement les responsables politiques et les interlocuteurs chargés de la sécurité, ce qui a renforcé le soutien populaire en faveur du Gouvernement d'entente nationale et aidé à stabiliser les conditions de sécurité. Les liaisons régulières ont également facilité l'exécution d'autres volets essentiels du mandat de la Mission en permettant d'organiser des visites dans les centres de détention, des réunions avec les autorités judiciaires, des activités de justice transitionnelle et des rencontres avec des groupes de femmes et leurs défenseurs, tout en élargissant l'accès de l'équipe de pays des Nations Unis afin de renforcer l'aide fournie dans les domaines humanitaires prioritaires.

68. Conformément aux conclusions de la mission d'évaluation des besoins citées dans mon rapport précédent (S/2016/452), la MANUL a trouvé un complexe à Tripoli où elle pourra installer ses bureaux. De même, la Mission a étroitement collaboré avec ses partenaires au Siège pour trouver un pays fournisseur de contingents prêt à fournir un groupe de gardes de l'ONU à Tripoli. Entre le 25 juin et le 3 juillet, le pays retenu a déployé une équipe auprès de la MANUL afin d'effectuer une première évaluation des mesures de sécurité nécessaires et autres mesures à prendre pour assurer un déploiement rapide à Tripoli. Une équipe préparatoire s'est ultérieurement jointe à la Mission du 30 septembre au 30 octobre, période pendant laquelle elle a étroitement collaboré avec le Bureau de l'appui aux missions et le personnel chargé de la sécurité de la MANUL et du Département de la sûreté et de la sécurité pour concrétiser les plans de déploiement dans la capitale libyenne.

69. En outre, avec l'appui actif du Siège, la MANUL a continué de mettre au point la liste des mesures de sécurité nécessaires, y compris le dispositif d'appui à déployer en cas d'évacuation d'urgence du personnel en Libye. En ce qui concerne l'aide humanitaire, les partenaires de l'équipe humanitaire de l'ONU ont examiné leurs plans opérationnels afin de renforcer les programmes auprès des populations visées.

Sécurité et sûreté du personnel et des opérations

70. Le personnel de l'ONU en Libye a continué de travailler dans un environnement très dangereux et de mettre en œuvre des programmes et des activités en donnant la priorité aux plus importants. L'Organisation est restée vulnérable et exposée aux risques lors de la mise en œuvre de ses programmes, ce qui a obligé à continuer d'accroître les ressources affectées à la sécurité. Les institutions nationales ont du mal à assurer la sécurité, vu le nombre d'affrontements armés, d'actes terroristes et de crimes violents dans le pays. Depuis la mise en place du Conseil de la présidence à Tripoli en mars, la Mission a multiplié ses opérations

en Libye et cherché à établir une présence permanente de personnel de sécurité dans la capitale, par roulement. Lors de deux incidents survenus en juin et en septembre, des groupes armés ont intercepté la Police diplomatique alors qu'elle escortait des convois de la MANUL à Tripoli. Des manifestations anti-ONU organisées dans la capitale et les grandes villes de l'Est du pays sont restées en grande partie pacifiques, mais non sans risque de violence. L'opération Bouniyan el-Marsous a réduit la présence de l'EIIL à Syrte mais les membres du groupe pourraient s'être dispersés dans d'autres régions du pays, ce qui pose un risque pour les opérations de l'ONU et sa présence à Tripoli. L'EIIL a revendiqué les attaques au véhicule piégé commises le 8 septembre à proximité de bureaux gouvernementaux à Tripoli, bien que ces revendications soient peu crédibles. Trois ressortissants étrangers ont été enlevés à Ghât en septembre mais ils ont ensuite été libérés.

VI. Observations et recommandations

71. Plus de cinq ans après la révolution du 17 février et un an après la signature de l'Accord politique libyen à Skhirat, le peuple libyen s'efforce toujours de faire avancer son pays sur la voie d'une transition démocratique. J'ai eu l'occasion de me rendre en Libye en 2011 et en 2014 et ai pu constater par moi-même la montée des aspirations des jeunes, des femmes et des hommes libyens et leur espoir d'un pays stable, démocratique, prospère et pacifique. Je suis encouragé de voir que leur détermination et leur engagement sont toujours aussi forts, malgré les nombreux défis politiques, sécuritaires et économiques que doit relever le pays.

72. La signature de l'Accord politique libyen reste une étape importante sur la voie de la transition démocratique du pays. En créant un cadre qui permette d'unifier les institutions libyennes et de former un gouvernement d'entente nationale, l'Accord représente une occasion unique pour tous les Libyens de régler leurs différends et de jeter les bases d'une gouvernance inclusive et démocratique. Je tiens à saluer la détermination avec laquelle les nombreux acteurs du monde politique et de la société civile qui participent au dialogue politique libyen soutiennent l'application de l'Accord et la mise en place des institutions qui s'y rattachent, ainsi que leurs courageux efforts pour surmonter leurs différends dans l'intérêt de la paix. Cette même détermination à œuvrer pour la reprise de la transition démocratique de la Libye doit continuer d'animer tous les Libyens.

73. Je suis cependant profondément préoccupé par la lenteur des progrès accomplis dans l'application de l'Accord et par la polarisation importante de la vie politique, qui entraîne une détérioration des conditions de sécurité ainsi que de la situation économique et humanitaire. Le cadre de transition constitué par l'Accord politique libyen et les institutions créé au titre de celui-ci ne pourra être couronné de succès que s'il débouche, dans un délai raisonnable, sur l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'instauration d'institutions démocratiquement élues, bénéficiant de l'appui de tous les Libyens. En cas d'échec, la communauté internationale devra peut-être revoir sa façon d'aborder le processus de transition démocratique du pays.

74. L'occasion créée par l'Accord politique libyen risque de bientôt nous échapper. Pour que le pays puisse aller de l'avant, les parties libyennes doivent œuvrer en faveur d'une véritable réconciliation nationale. À cette fin, j'encourage le peuple libyen à s'engager, à l'échelle du pays, dans un processus de réconciliation qui permette de consolider le règlement politique déjà obtenu. J'encourage aussi les

autorités libyennes à compléter et renforcer les efforts de réconciliation déployés par les collectivités locales. Je me félicite des nombreuses initiatives qui ont déjà été prises dans ce sens au niveau local et j'encourage les parties à tirer pleinement profit des bons offices de l'Organisation pour promouvoir les accords de réconciliation locale et nationale dans les mois à venir.

75. J'exhorte toutes les parties prenantes libyennes, en particulier celles qui ne participent pas pleinement au processus, à collaborer avec le Conseil de la présidence pour régler les questions en suspens et à concentrer leurs efforts sur le relèvement du pays. Les institutions émanant de l'Accord politique libyen devraient de toute urgence assumer leurs fonctions conformément à l'Accord et s'engager à coopérer pour ce qui est de gérer le reste de la période de transition. J'invite en particulier les dirigeants des parties adverses à faire passer en premier les intérêts de leur pays et à participer à la transition politique de la Libye en engageant le dialogue dans le cadre de l'Accord politique libyen. Je demande instamment à la Chambre des représentants de modifier la Déclaration constitutionnelle, à titre prioritaire, afin de constitutionnaliser les institutions émanant de l'Accord politique libyen, et de voter sur un gouvernement d'entente nationale. J'encourage également le Conseil d'État à jouer son rôle de manière inclusive et responsable, en tant qu'assemblée consultative suprême de l'État. En outre, l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution doit reprendre ses travaux afin de mener à bien le processus constitutionnel qui permettra d'organiser un référendum et, à terme, de nouvelles élections, comme le prévoit l'Accord politique libyen.

76. J'encourage les membres du Conseil de la présidence à surmonter leurs différends et à travailler de manière cohérente et unifiée pour répondre aux besoins essentiels de la population en utilisant un dispositif financier efficace et transparent. La coordination entre le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale, d'une part, et la Banque centrale de Libye, d'autre part, est essentielle pour permettre au Gouvernement d'assurer les services publics. À cet égard, j'exhorte les parties à coopérer de façon constructive pour régler les questions immédiates concernant le financement et la liquidité, ainsi que les problèmes structurels à long terme.

77. L'accentuation des clivages politiques a également entravé la mise en place d'un dispositif de sécurité. En conséquence, il y a eu de nombreux affrontements violents entre différentes factions et une montée inquiétante de la criminalité. Les Libyens subissent les effets de l'anarchie croissante, des enlèvements, des vols et de la détérioration des services de base. Je suis particulièrement préoccupé par le renforcement récent du dispositif militaire du pays. J'exhorte les responsables de la sécurité à faire preuve de retenue et à respecter les règles du droit international humanitaire. Je leur rappelle qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise libyenne. Je les appelle également à instaurer un dialogue et à coopérer de façon constructive, dans l'intérêt supérieur du peuple libyen, pour appuyer la création de forces armées et de forces de police libyennes professionnelles, inclusives, efficaces et responsables, placées entièrement sous la tutelle et le contrôle d'une autorité civile. À cet égard, je salue la création de la garde présidentielle par le Conseil de la présidence, premier pas dans un processus à plus long terme visant à créer des institutions efficaces et responsables en matière de sécurité.

78. Je félicite les Libyennes qui participent activement aux initiatives de consolidation de la paix et je salue la nomination, par le Conseil de la présidence,

d'une personne à la tête de l'instance chargée d'appuyer les femmes et de promouvoir leur autonomisation. J'encourage tous les Libyens à continuer d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité, et je demande au Conseil de la présidence de veiller à ce que les femmes soient dûment représentées dans le Gouvernement d'entente national.

79. Je suis encouragé par les progrès réalisés dans la lutte contre le terrorisme et les groupes extrémistes violents, en particulier l'EIIL à Syrte et à Benghazi. Les succès militaires remportés contre l'EIIL sont essentiels pour éliminer la grave menace que représentent ces groupes. J'exprime ma profonde sympathie aux victimes du terrorisme, qui a fait tant de morts. Le fait que l'EIIL reste présent en Libye devrait être un rappel urgent de la nécessité de redoubler de vigilance et de mettre rapidement en place une structure de sécurité unifiée dans l'ensemble du pays. J'exhorte les Libyens de tous bords à joindre leurs forces dans la lutte contre l'EIIL au service de leur pays, et sous une structure de commandement unifiée.

80. Je demeure profondément préoccupé par la situation des droits de l'homme dans le pays, en ce qui concerne notamment les disparitions forcées, la détention arbitraire, la torture, les homicides illégaux et les attaques contre des civils. Je condamne les attaques dirigées contre des installations civiles, en particulier les hôpitaux et les installations médicales. Je demande instamment à toutes les parties au conflit et à tous ceux qui ont de l'influence sur le terrain de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

81. Des centaines de milliers de migrants et de réfugiés innocents originaires de toute l'Afrique et d'ailleurs ont quitté les côtes libyennes à la recherche d'un avenir meilleur, à l'abri des conflits, de la pauvreté et des persécutions. Beaucoup ont perdu la vie lors de ce voyage d'espoir, tandis que d'autres sont détenus dans des conditions inhumaines et souvent soumis à des violences ou des mauvais traitements. Aussi louables qu'ils soient, les efforts actuellement déployés pour faire face à la crise migratoire ne suffisent pas. Je demande à tous les partenaires internationaux de renforcer l'aide humanitaire qu'ils apportent et faire en sorte que les autorités libyennes soient à même de gérer les flux migratoires dans le plein respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

82. Je note également avec une vive inquiétude la détérioration de la situation humanitaire du fait des affrontements armés qui se poursuivent dans différentes régions du pays. Des centaines de milliers de Libyens, notamment ceux qui ont été déplacés à maintes reprises, continuent de subir les terribles conséquences de la crise humanitaire. Ils n'ont pas accès aux services publics et aux installations de base, notamment à l'eau potable et aux services d'hygiène et d'assainissement. Je demande aux autorités libyennes de prendre des mesures immédiates qui tiennent compte des résultats inquiétants de l'évaluation nationale des hôpitaux, des centres de soins de santé primaires et des programmes de lutte contre différentes maladies.

83. Je suis particulièrement préoccupé par la présence de nombreux restes explosifs de guerre, notamment des engins explosifs improvisés, dans les régions de Syrte et Benghazi, ce qui accroît les risques de blessures et de décès parmi les civils et les équipes humanitaires. Le pays manque de capacités pour lutter contre ces menaces et les équipes chargées de cette tâche s'exposent à d'importants risques. Je demande instamment aux États Membres de financer les activités de déminage dans les zones les plus gravement touchées et de fournir une formation et du matériel aux

Libyens chargés des activités de localisation et de déminage. Je demande également au Conseil de la présidence et aux États Membres de contribuer d'urgence au Plan d'aide humanitaire pour 2016, qui reste sous-financé, afin que l'on puisse venir au secours des personnes qui ont besoin d'une protection et d'une aide humanitaire.

84. En 2017, la priorité opérationnelle de la MANUL restera le redéploiement progressif de la Mission à Tripoli, y compris le déploiement d'un groupe de gardes des Nations Unies. À cet effet, la MANUL continuera d'évaluer la situation politique et de déterminer si les conditions et objectifs en matière de sécurité ont été remplis. Le rétablissement d'une présence de l'Organisation des Nations Unies dans la capitale libyenne permettra d'avoir accès en permanence aux principales parties prenantes et aux institutions libyennes, tout en renforçant l'accès aux autres villes et régions dans l'est et le sud du pays. Afin de faciliter ce processus, le Secrétariat procédera à une évaluation stratégique au début de 2017 pour faire en sorte que le rétablissement de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye tienne compte des réalités du terrain, que ce soit sur le plan politique, opérationnel ou de la sécurité.

85. Je recommande à cette fin que le Conseil de sécurité proroge d'un an le mandat de la mission politique spéciale intégrée de la MANUL qui est défini dans les résolutions 2238 (2015), 2259 (2015), 2273 (2016) et 2291 (2016) du Conseil. La Mission continuera d'appuyer l'application de l'Accord politique libyen et la mise en place des institutions qui s'y rattachent. Elle continuera également d'offrir ses bons offices et son appui pour la mise en œuvre du dispositif de sécurité et du processus d'élaboration de la constitution. Dans ce cadre, le système des Nations Unies continuera de travailler avec les principales institutions libyennes et de fournir un appui coordonné avec les partenaires internationaux afin de combler le grave manque de moyens et les lacunes institutionnelles du pays.

86. Je tiens à exprimer ma gratitude à l'Union africaine, à l'Union européenne, à la Ligue des États arabes et aux États Membres pour leur solide appui à l'Organisation des Nations Unies en Libye. Je suis particulièrement encouragé par l'attachement et l'appui au processus politique libyen dont font preuve les organisations et les intervenants régionaux, y compris les pays voisins de la Libye. Je tiens à remercier sincèrement le personnel de la MANUL et des organismes des Nations Unies du dévouement et de l'ardeur sans faille avec lesquels il appuie la transition en Libye. Enfin, je félicite mon Représentant spécial, Martin Kobler, de son action à la tête de la Mission et de son travail inlassable pour aider les Libyens à poursuivre le processus politique et à mettre en œuvre l'Accord politique libyen.

87. Alors que mon mandat touche à sa fin, j'exhorte toutes les parties libyennes dépasser leur divergences politiques et à collaborer de manière constructive pour répondre aux attentes de la population. J'exhorte également les États Membres à continuer de rechercher une approche globale et coordonnée pour appuyer le processus politique et aider le pays à se doter des moyens dont il a besoin.